

CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL

Lorraine - Luxembourg - Rhénanie-Palatinat - Sarre - Wallonie

INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Lothringen – Luxemburg – Rheinland-Pfalz – Saarland – Wallonien 19. rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tel.: (352) 46 69 66-1 Fax: (352) 46 69 66-267

Recommandation

Etudes juridiques comparatives concernant la coopération interrégionale dans la Grande Région

- 1. Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) a pris connaissance de l'étude pilote suggérée par les ministres-présidents de la Sarre et de la Région wallonne, élaborée par le directeur de l'Europa-Institut de l'Université de la Sarre et présentée en avril 2004: « La Sarre et la Wallonie Régions partenaires en Europe, institutions, compétences et procédures comme fondement de la coopération bilatérale inter-régionale. »
- Le CPI considère l'approche comparative de cette étude propre à éclairer et à mieux comprendre les problèmes juridiques et de compétence des diverses coopérations au sein de la Grande Région.
- C'est pourquoi le CPI suggère au Sommet de la Grande Région d'initier d'autres études comparables afin d'examiner au niveau interrégional les éventuels champs de coopération et de dégager leurs fondements juridiques et de compétence.

Trèves, le 1er juillet 2005